

canadiens l'émotion qu'y faisait naître la vue du drapeau tricolore.

L'antagonisme entre Anglais et Français allait se renouveler sur le terrain du droit public. Quelques années plus tard, le gouvernement parlementaire nous fut donné comme une institution qui, dans la pensée de ses auteurs, servirait à sanctionner les actes de la minorité, qui n'entendait aucunement céder le pouvoir.

Alors entrent en scène nos parlementaires : ils attaquent l'autocratie, ils réclament leur part d'influence, ils refusent d'abandonner à leurs adversaires la disposition des fonds publics.

Ont-ils, dans l'ardeur de l'attaque, dépassé la mesure ? ont-ils jeté le pays dans une agitation dangereuse et inutile ? Qui voudrait reprocher à leur réelle générosité, à leur admirable indépendance de n'avoir pas mesuré les coups par lesquels ils répondaient, non pas tant à la persécution, qu'au mépris des droits constitutionnels. Que Papineau soit devenu